

Province de Quebec
Cité de St Henri

A Monsieur le Maire et Messieurs les
Echevins de la Cité de St Henri

Messieurs:

Conformement aux instructions que nous avons re-
ques de votre Honorable Conseil, nous avons procédé à l'ex-
pertise en évaluation de la Prppriété portant le Numéro Off.

du Cadastre des plans et livres de renvoi pour la
Paroisse de Montreal, sise et située sur la rue St Jacques
autrefois Notre-Dame et portant le Numéro Civique
dans les limites de la dite Cité de St Henri la dite Maison

Appartenant à *Monsieur Victor Levoir*
de la Cité de *Montreal* et avons l'honneur de faire rapport
conjoint comme suit:

Valeur de la Maison à être expropriée pour l'élargissement
de la rue St Jacques comme susdit d'après les quantités pri-
ses sur les lieux *Sept cent soixante un ⁷⁵ Dollars*

Valeur du terrain suivant l'échelle suivie
par le Conseil

Recapitulation

Valeur de la Maison *\$ 761 25*
Valeur du terrain

Humblement soumis

No 6394a
Acta Lunae
copie & reproduction
1 Sept 1893

Journal
de la
Commission
des
Lunaires

Journal
de la
Commission
des
Lunaires

20
52

P23/E2,117

3 Sept/95

3^aProvince de Québec
Cité de Sherbrooke

A une session de Comité conjoint
des Municipalités de St Cyprien, Westmount
Cote St Paul & Sherbrooke tenue a Sherbrooke au lieu
ordinaire de séance des Comités du Conseil de la
Cité de Sherbrooke tenue a Sherbrooke. Mardi le
troisième jour de Septembre mil huit cent
quatre vingt quinze à laquelle assemblée sont
présents, M le Maire J. J. Aquin & M M les Echevins
Eug Guay, A. G. Bernard, W. Laché, Jos Lussac &
L. M. Soudet représentant la Cité de Sherbrooke &
Mr. H. Fautoua, & M. C. Julien représentant
la Cité de St Cyprien,
M M J. R. Redford Maire M. Mc Connell
ingénieur & James Harrison inspecteur sanitaire
représentant la Ville de Westmount.
& M M J. Modin maire M. S. McCray,
M. Boyer & Joseph Drew conseillers représentant
la Ville de la Cote St Paul.
M M les ingénieurs J. L. Jaurin, Mc Connell
& W. Keith sont présents -
M. Drummond le Résident de la Municipalité
Mabi & Tuer Coy. est aussi présent
il est ordonné & statué par résolution du
Comité conjoint comme suit.
Mr le Maire J. J. Aquin & nommé Résident
de la présente assemblée

Lecture est faite du rapport conjoint de M
M les Ingénieurs, B. D. Mc Connell, W. Keith &
J. L. Jaurin recommandant à l'assemblée
de faire des ouvrages de drainage tel que mentionné
en

un plan annexé au rapport soumis par eux intitulé "Plan to accompany report of Engineers appointed to devise means for the prevention of contamination of the Water at the intake of the supply to the Municipalities of Cole St Paul, St Henry, St Cyprien and Westmount" le dit plan signé en date du 2 Septembre 1895

Lecture est faite d'un rapport du Dr Wyatt Johnson adressé à la Ville de Westmount sur la qualité de l'eau fournie à cette municipalité

Proposé par M. le Dr. A.C. Bernard secondé par M. André Taillefer que la Compagnie The Montreal Water & Sewer Co. soit mise en demeure par un procès signifié par le Ministère d'un notaire à la dite compagnie

1
A
Sans empêcher la contamination de l'eau par la mise en œuvre qui cause les égouts de l'édifice des abattoirs etc les dit ouvrages de l'eau commencent suite T.F.A.
et la Ville de Westmount enjointement cette dernière dans ce sens sur autorisation de leur Conseil T.F.A.

les requérant de fournir l'eau potable à la Cité de St Henry ^{et Westmount} et de prendre les mesures pour commencer des travaux ~~immédiatement~~ et les terminer dans deux semaines ~~suivant~~ dans ~~soixante~~ au Conseil par les requérants M. Louis Geo Keith & M. J. M. Connell et que si dans quarante huit heures le travail ne sort pas commencé la Cité de St Henry fera faire les travaux et tiendra la compagnie responsable pour tout ce que dirait

Adopté à l'unanimité

Proposé par Mr Eug Guay, secondé par M
 Will Lalonde que demande soit fait aux
 quatre municipalités intéressées de déléguer
 leur Maire respectif à Ottawa. concernant
 la question de l'eau fournie à ces villes + que
 M le Dr S Lachapelle soit prie de prendre la
 délégation par renvoi. L'Ordre J. A. Dumas
 adopté à l'unanimité
 et la séance est levée
 seize mots rayés nuls
 deux renvois lous

(L. M. Senecal)
 Asst. Secrétaire

J. F. Aguin
 Président

No 6395

Rapport de Comité
Conseil Westmount
St. Augustin Cole Stant
& 8 Rue de la Reine
Ce 3 Septembre
1895

P23/E2,117

P23/E2,117

BELL TEL. 1796

CANADA FOUNDRY,

P. AMESSE,

56 TO 62 NAZARETH STREET

Montreal, 3 Septembre 1895.

Au Maire et Messieurs les Conseillers
de la ville de St Henri

Messieurs

Comme Citoyen de la ville
de St Henri je dois vous amener
de vouloir bien me protéger contre
les ennemis qui me sont causés
par la Commission des Chemins
et Barrières, la Commission des
Chemins et Barrières ont donné
ordre à leur gardien de ne laisser passer
aucune voiture se rendant chez moi qui
refuserait de payer suivant leur règlement.
Bien Messieurs comme ma propriété
est située de l'autre côté de la Barrière
et en dedans des bornes de la ville, et
que je paie taxes à la ville, je dois être
protégé comme tout autre Citoyen de cette
ville, des orques je demanderais au Conseil
de vouloir bien m'obliger, et de s'occuper

P23/E2,117

BELL TEL. 1796

CANADA FOUNDRY,

P. AMESSE,

56 TO 62 NAZARETH STREET

Montreal, 189

de cette affaire, afin que les voitures
qui se vendent chez moi ne soit plus
arrêter ou charger suivant les règlements
de la Commission des Chemins et
Barriers,

Je dois vous dire Messieurs que
depuis que St-Henri est incorporé
nous n'avons jamais été arrêté de passer
seulement que lorsque la Commission
plaçait un nouveau gardien ou demandait
redresse au secrétaire, mais dans
ce cas ici c'est un nouveau secrétaire
voilà pourquoi je demande à vous Messieurs
de vouloir bien vous en occuper.

Je suis Messieurs Vobis
Vos Humbles Serviteurs

Jos Amesse
Procureur à la succession de feu
Dame Kallie Pichon

1895

1895

CANADA FOUNDRY

No 6395a
P. Amusee demand
dand protection
in the barriere
St-Henri
3 Sep 1895

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side]

P23/E2,117

J. EMILE VANIER

Ingénieur - Civil

ET

Arpenteur - Provincial

BUREAUX :

107, RUE ST-JACQUES.

Montreal, 3 Septembre 1895.

A son Honneur le Maire
et à Messieurs les Echevins de la
Cité de St. Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que conformément à l'ordre que vous m'exprimiez par résolution de votre Conseil en date du 15^e Août dernier, j'ai procédé sans retard à faire exécuter les travaux pressants de passage du tuyau à l'eau de la rue Notre Dame, à l'endroit où l'on construit actuellement un égout.

J'ai fait un arrangement avec M. M. Bastien et Valiquette, contracteurs, faisant actuellement des tuyaux à l'eau sur le territoire de la "Montreal Water & Power Co", à St Louis du Mile End et à Maisonneuve, et ce à des conditions très avantageuses pour votre Corporation.

Le coût total de l'entreprise est de \$3337.⁰⁰, soit en dedans de mes estimations du 15^e Août dernier que je vous transmettais et aussi malgré la connection de tuyaux à préparer pour la rue St Rémi, ainsi que le découvert de l'égout de 200 fds reconstruit, qu'il y a à faire à présent

pour y poser le surchau à l'eau, et lesquels
découvert et correction n'avaient pas été
prévus dans l'estime du 16 Août.

Les contracteurs que je connais pour avoir
sous les matériaux en maïs ainsi que
l'outillage nécessaire doivent n'employer de
main-d'œuvre que celle de St. Henri.

La livraison des matériaux a été commencée
samedi dernier, et compte que ces Messieurs ont
faire diligence vu que ces travaux ne
peuvent souffrir de retard.

J'ai l'honneur d'être Messieurs,
Vos très obéissant serviteur,

J. Guitevaux

Ingénieur de la Cité de St. Henri

P23/E2,117

TREFFLÉ BASTIEN

74, RUE CHERRIER

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS
NO. 71

Bastien & Valiquette

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

A. VALIQUETTE

632, RUE ST-DENIS

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS
NO. 249

Montréal, 29 Août 1895

J. C. Vanier Esq
Ingénieur de la cité de St-Henri

Monsieur,

Les soussignés offrent de faire pour le compte de la corporation de la cité de St-Henri les travaux de posage des tuyaux à l'eau de douze pouces et accessoires sur la rue Notre-Dame de l'Avenue St-Elizabeth jusqu'au chemin de la Côte St-Paul et ce à votre entière satisfaction au prix totale de \$3337.20) trois mille trois cent trente sept dollars et vingt centins le tout d'après vos plans et devis et de la manière la plus parfaite possible et aussi en suivant la méthode que nous suivons actuellement pour les travaux de même nature que nous exécutons à Massimune et à Souir du Mile End.

Les travaux que nous faisons dans ce moment-ci aux places sus mentionnées étant quant aux matériaux et à l'exécution équivalents pour le moins aux travaux qui a déjà exécutés la Montreal Water & Power Co.

Nous nous proposons en plus si vous nous favorisez de votre ordre, d'exécuter ces ouvrages, de commencer la livraison

P23/E2,117

Des matériaux à la fin de cette semaine-ci afin de
pouvoir commencer le posage lundi le 2 septembre prochain
et de le continuer sans retard au fur et à mesure de
l'avancement de l'égout que vous construisez à cet endroit

Vous avons l'honneur d'être
Messieurs

Vos très dévoués serviteurs

~~Accepté le 30 Am 95
J. Guite Vermeil Bastien & Valiquette~~

~~linéaire matériaux d'outillage
le 31 Am 95 (2 ans) J.N.~~

No 6396

J. E. Vanier
in re passage des
tuyaux à l'eau sur

la rue N. Dame ^{ouest}

3 Sept 1895

P23/E2,117

St. Henri

Sep. 4th 1895

J. Beauchamp Esq.

Dear Sir

For the expropriation, which I understand to be 600 feet of my land, required for widening St. James Street, & for damages done to my property also; necessitating repairs or rebuilding, I cannot accept of the Council's offer of two thousand dollars.

Will you kindly make this known to the Council and much obliged
Dear Sir

Yours Respectfully
W. S. Burroughs

no 6397

4 Sept 1895
lettre de
M^r Birmingham
De l'Église
au curé
St Jacques

P23/E2,117

J. EMILE VANIER

Ingénieur . Civil

ET

Arpenteur . Provincial

BUREAUX :

107, RUE ST-JACQUES.



Montreal, 4 Septembre 1870.

Jules Beauchamp, Cor.
Greffier de la Cité de
St-Henri,

cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention de votre Conseil, à son Assemblée de ce soir, qu'il serait indispensable que la proposition qui a été faite à St-Henri, le 15 Août dernier par la "Montreal Water & Power Co", au sujet du tuyau que l'on va poser sur la rue Notre-Dame, soit acceptée sans plus de retard, afin qu'on puisse faire faire l'inspection de ce tuyau par l'officier de la C^{ie} préposé à cet effet au fur et à mesure que le travail avancera.

Je vous transmets ci-joint une copie de la lettre de la Compagnie, qui vous était adressée le 15 Août dernier, au cas où vous ne mettriez pas la main immédiatement sur l'original.

La proposition qui a été faite par la Compagnie à votre Corporation est analogue à celles qui ont déjà été acceptées à St-Louis du Lake Erie et à Maisonneuve, en pareil cas.

Je demeure, cher Monsieur,
Votre dévoué serviteur,
J. Emile Vanier

Ingénieur . Cité de St-Henri.

P23/E2,117

J. EMILE VANIER

Ingénieur . Civil

ET

Arpenteur . Provincial

BUREAUX :

107, RUE ST-JACQUES.



Montreal, 4 Septembre 1895.

Jules Beauchamp, Escr.,
Greffier à la Cité de
St-Henri,

cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention de votre
Conseil, à son Assemblée de ce soir, qu'il serait indispensable
que la proposition qui a été faite à St-Henri, le 16
Août dernier par la "Montreal Water & Power Co", au sujet du tuyau
que l'on va poser sur la rue Notre-Dame, soit acceptée sans plus
de retard, afin qu'on puisse faire faire l'inspection de ce tuyau
par l'officier de la C^{ie} préposé à cet effet au fur et à
mesure que le travail avancera.

Je vous transmets ci-joint une copie de la lettre de la
Compagnie, qui vous était adressée le 16 Août dernier, au
cas où vous ne mettiez pas la main immédiatement
sur l'original.

La proposition qui a été faite par la Compagnie à
votre Corporation est analogue à celles qui ont déjà été
acceptées à St-Louis du Mile End et à Maisonneuve,
en pareil cas.

Je demeure, cher Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. Emile Vanier

Ingénieur . Cité de St-Henri.

P23/E2,117

MONTREAL, 16th. Aug. 1895.

T.J. Aquin, Esq.,
Mayor of St. Henry,
St. Henry, P.Q.

Dear Sir,

Referring to conversation of to-day, we beg to say that we agree to the City of St. Henry laying a water pipe in conformance with our general plans, on Notre Dame Street, it being understood that the said pipe shall remain the property of the City, but shall be used by this Company in the same manner as its other pipes for the supply of water to any person along the lines of street, this Company having the right to make collections and treat the said pipe as though it were laid by themselves.

It is further agreed between your City and this Company that the Company shall have the right at any time to acquire full proprietorship of the pipe in question by payment to the City of St. Henry of the cost thereof, but it shall not be compulsory for this Company to buy or take over this pipe line until or unless the revenue of the said pipe line shall amount to Ten per cent of the cost thereof.

It is further agreed that the pipe line in question shall be laid under the direction, and to the satisfaction of the Company's Engineer.

Yours faithfully,

(SIGNED) THOS. J. DRUMMOND,

VICE PRES' T.

P23/E2,117

No. 6897a
J. Emile Varien
re pose d'un tuyau
rue Notre-Dame
et cie de lettre de la
Montreal Water Board

4/9/95

REGISTRY

MONTREAL WATER BOARD

(1895) Proc. 2. 2nd page

ADD PAGE

Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "that the company shall have" and "the right to water" are partially discernible.

P23/E2,117

Memorandum

La Compagnie d'Approvisionnement Alimentaires
de Montréal, (limitée)

87 et 89 Rue Saint-Jacques

Montréal, le 11 Sept 1913
M Jules Beauchamp
Secrétaire Trésorier
de la Municipalité Scolaire, St-Jacques

Cher Monsieur, j'ai le plaisir de vous faire tenir
sous pli un chèque de \$4.⁵⁰ en paiement des taxes ses-
saires sur propriétés portant N^{os} officiels 82-1913 &
1/2 81-1913.

Ces propriétés appartenant maintenant à la Com-
pagnie ci-haut, vous voudrez bien en changer le
compte & obliger
Votre bien-dévoué

LA COMPAGNIE
D'APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES
DE MONTREAL, Limitée LE DIRECTEUR GERANT
J. W. Delmon

P23/E2,117

No 6398
Compagnie d'
approvisionnement
alimentaire et
acquisition de
propriete
4 Sept 1895

(Faint, mirrored text from the reverse side of the paper is visible through the document.)

P23/E2,117

Telephone Bell 2953.

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

E. Guerin, B.A., B.C.L.
J. A. C. Madore, B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.

New York Life Building.
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montréal, 4 Septembre 1895

Jules Beauchamp Sec. Greffier
St. Henri.

Monsieur,

• La cause de Trudel vs
La Cité de St. Henri est fixée pour
Mercredi le onze septembre courant
à dix heures et demie du matin.

Veuillez nous faire parvenir
sans retard les noms de vos dévotés.
En ce faisant vous obligez.

Vos obéissants Serviteurs
Madore & Guerin.

P23/E2,117

No 6399

Madame Yguerin
demandant à voir que la
cause de Trudel vs
Cité de Montréal
est fixée au 11
Septembre 1895

H. Lepu 1895

P23/E2,117

GRANVILLE C. CUNINGHAM.
MANAGER & CHIEF ENGINEER

Montreal Street Railway Co.

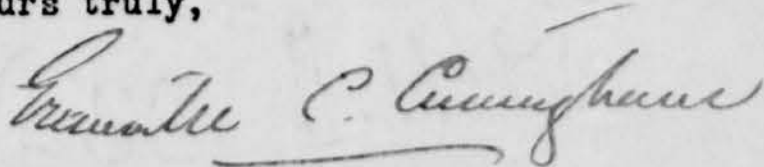
Montreal. 6 SEPTEMBER 1895

JULES BEAUCHAMP Esq.,
Clerk & Treasurer,
St. HENRI.

DEAR SIR:-

I have yours of the 4th. September. I presume your letter refers to the crossing of the G.T.R. in St. Henry, on what I believe you now call St. Henry Place? This crossing was only examined by the Government Engineer yesterday, and will be opened to our traffic as soon as his report authorising the use of it is received, which I hope will be in a very few days now.

Yours truly,



Manager & Chief Engineer.

P23/E2,117

No 6407

6 Sept 95

Lettre de Prud'homme
Re Espropriation
Rue St Jacques

St-Henri 6 Sept-1895

A Messieurs les Concelliers
de la ville de St-Henri.

Messieurs,

Je desire que
le Conseil prenne en con-
sideration le projet d'expres-
prier la bâtisse que j'occupe
et portant le no 1896 rue St
Jacques; et dans ce but je
pourrai me rendre à la salle
de réunion du Conseil, le
jour qui me sera dési-
gné, pour soumettre mes

P23/E2,117

conditions. En atten-
dant - je demeure
Monsieur les Conseillers
Vôtre humble serviteur
L. P. B. H.

P23/E2,117



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,117



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,117

H LAPORTE
J. B. A. MARTIN

J. O. BOUCHER

L. A. DELORME
JOS. ÉTHIER

Maison Fondée 1870

LAPORTE, MARTIN & CIE.,

Épiciers

EN

Gros.

et Importateurs.

Téléphones

BELL 2367
" 244E
" 296C
MCHDS 491

SEULS AGENTS AU CANADA.

Pour

Cognac P. Richard,

Champagne "Vve AMIOT"

Champagne "Couvert"

72 74 76 78 RUE ST. PIERRE MONTREAL CANADA.

Montreal, le Sept 7 1895

Monsieur Jules Beauchamp

*Secrétaire
Cte Henri*

Cher Monsieur,

Je reçois à l'instant
un compte de taxes scolaires pour
une propriété portant le no. officiel
155 et 385; je crois qu'il y a un
malentendu, car cette propriété
ne m'appartient pas.

La seule propriété que j'ai
à St-Henri porte le no 67-1705 & les
taxes tant scolaires que municipales
ont toutes été payées.

Je crois que M^r. Archambault
a fait l'acquisition d'une autre pro-
priété dans votre cité il y a quel-
ques temps & c'est probablement sur cette

P23/E2,117

H LAPORTE
J. B. A. MARTIN

J. O. BOUCHER

L. A. DELORME
JOS. ETHIER

Maison Fondée 1870

LAPORTE, MARTIN & CIE.,

Epicier

EN

Gros.

et Importateurs.

Téléphones

BELL 2367
" 244E
" 296C
MCHOS 491

SEULS AGENTS AU CANADA.

Pour

Cognac P. Richard,

Champagne "Vve AMIOT"

Champagne "Couvert"

72 74 76 78 RUE ST. PIERRE MONTREAL CANADA.

Montreal, le _____ 189

dernière que vous avez quelque reclama-
tion

votre bon dévoué

H. Laporte

P23/E2,117

Geo. R. DesRiviera,
SHAVINGS AND SAWDUST,
1048-1050-34th Court,
TELEPHONE 262. CHICAGO.

Chicago - 7 Septembr 1896 -

Jules Beauchamp-Bevier.
St Henri.

Mon cher Monsieur.

Ci-incluse je vous envoie une note
de \$19.⁰⁰ somme due au commissaire d'école
de la cité de St Henri, un reçu, si vous plait.

Notre bien dévoué.

Geo R. DesRiviera

No 6404
H. Laporte in re
propriété de D.
Auhambauer.

7 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

J. EMILE VANIER

Ingénieur . Civil

ET

Arpenteur . Provincial

BUREAUX :

107, RUE ST-JACQUES.



Montreal, 9 Septembre 1895.

A son Honneur le Maire et à
Messieurs les Echevins de la
Cité de St-Henri:

Messieurs,

Je vous ferais de bien vouloir me laisser savoir au plus
tôt si c'est l'intention de votre Conseil de faire le terrassement
et macadamage de la rue Notre Dame au-dessus de
l'égout que l'on vient de reconstruire, afin que je puisse
faire monter les manholes de l'égout à la hauteur voulue.

Je profite de l'occasion pour ajouter que les
terrassements qui ont été faits sur cette rue il y a
2 ans sont descendus considérablement dans la terre
noire, entraînant avec eux l'ancien égout.

Je crois qu'il serait préférable d'en finir avec
cette rue avant que les intérêts continuent à y
construire et aussi en prévision de l'établisse-
ment du tramway jusqu'au chemin de
la Côte St Paul.

Une réponse à cette demande m'oblige-
rait beaucoup.

J'ai l'honneur d'être Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St-Henri:

No 6405

J. E. Vanier
demandant si c'est l'
intention du Conseil
de mandater la
me N. D. Vanier
immédiatement.

9 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

TELEPHONE BELL 8157.

Bureau de Santé de la Cité de St.-Henri

DR. A. A. BERNARD, President

T. J. AQUIN, Maire

L. M. SENECAU, Echevin

GEO. NICHOLSON, ODILON DAVID

J. LANCOT, Bar. M. D.

JULES BEAUCHAMP,

Officier de Santé

Secrétaire

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri, 9 Septembre 1895

A. A. Bernard, Esq., M. D.,
St-Henri.

Mon cher Docteur,

Mon Inspecteur sanitaire, M^r Dussette,

me prie d'appuyer sa demande pour augmentation de
salaire. Je le fais avec plaisir car M^r Dussette est un
employé honnête capable et consciencieux et de plus le
père d'une nombreuse famille pour laquelle il se dévoue.

Je recommande autant que je suis capable la
demande légitime qu'il vous adresse -

Mon cher Docteur je devrais bien vous demander
pareille chose pour moi mais j'ai toujours laissé
ce soin à la Commission et au Conseil. Car
enfin c'est un peu étrange qu'un médecin reçoive
à peine le salaire d'un pompier -

Meilleures au revoir pensées à mon Inspecteur,

Votre tout dévoué

J. LANCOT, M. D.

No 6406

Joseph Lanctot
m. d.
demandant l'
augmentation
de salaire pour
M. Riesselto.

9 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117



IMPERIAL BUILDING
FOR Canadian Branch Office
MONTREAL.

E.D.LACY,
RESIDENT MANAGER.
FOR CANADA.

The Imperial
INSURANCE COMPANY, LIMITED
OF LONDON, ENGLAND.



ESTABLISHED
1803.

107 St. James Street,
Montreal.



IMPERIAL BUILDING.
FOR Maritime Province Branch
ST JOHN, N.B.

September 9/95 189

J. BEAUCHAMP ESQ.

MUNICIPALITE DE St. HENRI.

BIEN CHER MONSIEUR,

Si vous vous rappeley. Je suis allez vous
voir il y a deja plusieurs mois au sujet des taxes pour le terrain,
portant le No. 1632 appartenant aux Religieuses de L'Hotel- Dieu,
dans votre arrangements vous deviey nous chargey taxes non pas comme
lots mais comme ferme (a larpent) si vous veulsey partey votre bienvi-
ellante attation et me laissez savoir, afin que nous puissions vous
payez, vous obligerez beaucoup,

VOTRE TRES HUMBLE,

Erville Laurin
Agent Hotel Dieu

No 6407
9 Sept 95
Lettre de M. Jamin
Agent Hotel Dieu
Re Evaluation
de la propriété
des locaux H.D.

- i

P23/E2,117

9 Sept/95

Province de Québec
Cité de Ste-Henri

Une session de Comité Général du Conseil de la Cité de Ste-Henri tenue à Ste-Henri au lieu ordinaire des sessions des dits Comités, Lundi le neuvième jour de Septembre Mil huit cent quatre vingt quinze conformément à la loi à laquelle sessent sont présents M^{rs} M^r l'Échevin, A. Delorme, Eug. Guay, A. J. Jullien, W. Labiche, A. O. Bernard, J. S. Luceval & L. M. Luceval formant un quorum sous la présidence de M^r le P^r Maire, L. M. Luceval.

Il est adopté et statué par résolution du Comité Général comme suit:-

Résolu et adopté, à l'unanimité que M^r l'Échevin L. M. Luceval soit autorisé à accepter l'arrangement proposé par M^r Max Turdel de la Cité de Ste-Henri en ce qui concerne de M^r W. B. Davidson le dit arrangement étant que la Cité de Ste-Henri paiera les frais de la Cour et des avocats, les mémoires devant être taxés par la Cour avant d'être payés.

Lecture est faite d'une lettre de M^r S. Bonouf refusant l'offre du Conseil pour son expropriation.

M^r Tancredi Biennem représentant de Dame Guasot Jean Martin est présent au Comité

M^r Biennem accepte quatre mille dollars

Dallas pour son expatriation -

Résolu et adopté que des soumissions soient
demandées pour la confection de 40 lots à
scrutin - les dites soumissions devant être sur
échantillon exposé au bureau du Conseil -

Le titre d'affaire de Mr. L. J. Levesque, G. Gendron
à l'habitation est porté au rôle à \$5⁰⁰ pour
1895 @ 1896 -

Lecture est faite du Rapport de M. J. G. Brandy
inspecteur de la Commission d'hygiène des égouts
et de l'égout.

L. Sévère, Greffier
L. Sévère, Pro Meire

Province de Québec }
 Cité de Sherbrooke } après entente et délibération entre
 le Conseil de la Cité de Sherbrooke et M.
 Tancrede Biennens procureur à Dame
 Adèle Brossier veuve de Patrick Martin
 de la Cité de Montréal l'offre de quatre
 mille Dollars \$40000 faite à M.
 Biennens est acceptée pour l'acquisition de
 ses propriétés portant le Numéro officiel 1663
 la dite propriété sise et située sur la rue Jacques
 autrefois nommée Dame le dit montant étant payé
 le terrain et les bâtiments sus exigés pour tous dommages
 pouvant résulter de l'acquisition. Le dit Madame Adèle Brossier
 devant lier la vente en papier aussitôt que requis par le
 Conseil et relatif immédiatement au plan ci-joint 1895
 et M. Biennens assigné à Adam Brossier
 par Tancrede Biennens
 procureur
 ce 9 Septembre 1895

no 6408
Rapport de
Comité General
9 Sep 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

St. Henri 10 Septembre 1895.

A M. le Maire et MM. les Echevins
de la Cite St. Henri

Messieurs:-

En date du 1er Aout dernier, nous vous adressions un memoire touchant notre reclamation, auquel nous n'avons reçu de reponse, nous apprenons cependant que le conseil a depuis, soumis la question a son aviseur legal, qui l'aurait informé qu'au point de vue strictement legal, nous n'avons droit de réclamer plus de \$200 chacun, la valeur de nos services étant déterminée par la somme payée a nos prédécesseurs, bien que le conseil pût payer un plus fort montant s'il le voulait.

Jusqu'ici nous sommes efforcés de vous satisfaire de la justice de notre réclamation, espérant que vous sauriez reconnaître la somme de travail que nous avons dû apporter, pour vous présenter une audition complète, qui vous permit de traiter de la position financière de la Cité, ainsi que demandé par M. le Maire et plusieurs des Echevins.

Comme nous ne saurions croire que ce serait votre intention de nous prévaloir d'une technécrite pour nous priver du fruit d'un ouvrage que nous avons fait de bonne foi, mais croyant plutôt a votre esprit de justice et persuadés comme nous le sommes de la justice de notre réclamation, nous vous proposons de soumettre la question a des arbitres pour déterminer de la valeur de nos services et nous accepterons le verdict de la majorité étant entendu que nous serons représentés par un des nôtres sur le choix des arbitres ainsi qu'a l'arbitrage.

Comptant Messieurs que vous ne sauriez refuser un compromis aussi juste qu'honorable mais que vous voudrez bien donner nouvelle consideration a la question et nous informer de votre decision

Nous demeurons, Messieurs, Vos dévoués

H. A. Desjardins
Emile Hébert

P.S. Inutile de dire que nous nous tenons a votre disposition s'il était de votre plaisir de nous rencontrer.

EH

Jusq
PA

No 6409

Auditeurs de la
Cite de St-Henri
en reclamation.

10 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 10 septembre 1895.

Monsieur Jules Beauchamp
greffier
Saint-Henri.

Cher monsieur

Je vous envoie ci-joint
un état des collections que vous m'avez
chargé de faire au mois d'avril
dernier. Il y a plusieurs causes qui
ne sont pas encore réglées, comme
la lecture du dit état pourra vous en
convaincre. J'ai besoin de connaître au
sujet de ces quelques causes l'opinion
du conseil. Veuillez donc porter tout
ceci à la connaissance du conseil
et me faire connaître la ligne de
conduite qu'ils auront désiré de me
vous suivre. J'ai l'honneur d'être
Vos dévoué secrétaire,
Louis Coderre.

P. S. J'attirerai la décision du conseil
avant de vous envoyer mon cheque
L. C.

No 6409a

Louis Cadore
in re état de
collectum de taxes
10 Sept 1895

P23/E2,117

To the Mayor and Council
City of St. Henry.

Gentlemen, I beg to submit for your consideration the following facts:-

In the month of May 1891 the Methodist Church rented from Mr. W. M. Kerr house No. 35 Metcalfe Avenue which has been used ever since the date named as a residence for the Minister in charge of the said Church.

The Board of Management of said Church have always paid to Mr. Kerr the full amount of rent, and the said Mr. Kerr has always paid taxes on the house occupied as stated.

It has been brought to the attention of the Church Officials that houses rented under such circumstances are held to be exempt from taxation, and that the annual rental of such premises is reduced by the amount of exemption granted.

It is therefore respectfully asked in view of the payments in error & tending over the term of the Church's occupancy of said house, that your honorable body order such payments to be refunded in favor of said Church, and that interest be allowed on the amount paid in error, the proprietor Mr. Kerr having renounced all claim to such amount as may be refunded.

Signed

St. Henry Sept 11. 1895.

William Campbell, Steward,
St. Henry Methodist Church.

P23/E2,117



I hereby certify that my house
No. 36 Metcalfe Avenue St. Henry
was leased by St Henry Methodist
Church on May 1st 1891 and has
been continuously occupied as
a parsonage since the above date,
and that the said Methodist
Church has paid rent in full
and at the same rate as other
tenants in the same terrace, since
the said date.

I hereby agree to forego all
claim to any refund that maybe
made to said Church by the St. Henry
City Council in consideration of the
suspension of said house from taxation
J. M. Kerr

P23/E2,117

Pro 6410

Sept 11/95

Lettre de Melviam
Gamble Re
demande de remise
de Taxes Municipale
sur ^{sa} residence
Comme Parsonage
del Eglise Methodiste

P23/E2,117

PRIMEAU & CODERRE
Avocats, Procureurs, Etc.
EUGENE PRIMEAU, L. L. B.
LOUIS CODERRE, L. L. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33
407, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 12 Sept. 1895.

A Monsieur Jules Beauchamp, greffier
Cité St. Henri.

Cher Monsieur,

Le 16 Aout dernier (1895) nous
adressions à la Cité de St. Henri de la
part de Joseph Benoit, de St. Henri une
reclamation pour dommages. Nous n'avons
encore reçu aucune réponse. Seriez vous as-
sez bon de nous faire connaître ce que
le conseil a décidé à propos de cette recla-
mation.

Vos bien dévoués
Primeau & Coderre
Avocats

P23/E2,117

no 6411
17 Sept 1895

Mlle. Piquet
& Co
Re Dommage
J. Benoit

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint handwritten text, possibly a signature or name]

1/9 d

P23/E2,117

Corporation de la Ville de Lachine

BUREAU DU CONSEIL DE VILLE

Lachine, P. Q., 17 Sept. 1895

Jules Beauchamp & Co.,
Sec. Trésorier
Ville de St. Henri.

Monsieur

Le Conseil de la Ville de Lachine
desire savoir comme information,
si la Ville de St. Henri impose
par ses règlements une licence ou
taxe spéciale à part la taxe d'affaires
sur loyaux ou valeur annuelle, aux
banques ou succursales de banques
qui ont un bureau d'affaires
dans la dite ville.

Une réponse prochaine
obligera beaucoup.

avec
réponse
J.M.S.

Très
votre tout dévoué
Sewitem
H. Robert
Sec. Trés.

P23/E2,117

No 6411a

Machine s'imprime
à charge taxes
d'affaires pour
Banque Banque
ou branche Puella
12 Sep 1895

14

P23/E2,117

Province de Quebec
Cité de St Henri

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la
Cité de St Henri

Séance du 11 Septembre 1895

Résolu et adopté que Mr Joseph Jacob entrepreneur de la
Cité de St Henri soit nommé l'arbitre de la Corporation dans
les procédés en expropriation a l'amiable de la propriété de
Mr J.D.Major ce dernier ayant consenti a procéder de cette
manière savoir: Mr Major nommant un arbitre et la cité de St
Henri en appointe un; et au cas ou les deux arbitres sus men-
tionnés ne s'accorderaient pas sur le montant, un troisième ou
tiers arbitre sera nommé par les deux premiers et sa décision
devra être finale. La Cité de St Henri s'engageant par la pré-
sente a en accepter la décision et Mr Major acceptera le juge-
ment de ce tiers arbitre de même que la Corporation et a signer
copie de la présente pour servir et valoir ce que de droit, et
ce, pour l'expropriation de la propriété partie du No Officiel
17 de 941 au cas ou l'une ou l'autre des parties, expropriées
et expropriant ne voudraient pas et refusaient de se confor-
mer a la décision du tiers arbitre la partie qui refusera devra
payer tous frais encourrus par ces procédés.

-----Mr Wilbrod Labrosse dissident,-----

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Cité de St Henri.

St Henri 12 Septembre 1895.

*Jules Beauchamp
Greffier & Bénévoles*

J.D. Major



St Henri 13 septembre 1839.

de la Cite de St Henri.

Comité des délibérations du Conseil

-----M. Alfred Lapierre président.-----

Après avoir lu les conclusions par ces procédés.

sur la décision du tiers arbitre la partie des refusés de

est exprimant ne voulant pas et refusant de se souler

il a été en cas on l'un ou l'autre des parties expropriées

est pour l'expropriation de la propriété partie du No 021101

celle de la propriété pour servir et valoir ce que de droit et

sur ce est l'avis de la majorité de la Commission et a signé

avec le successeur de la décision et la partie acceptant le juge

de la Cite de St Henri a, en conséquence par la partie

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

No 62112
17 Sept 1839

Resolue et
Celle de
M. Alfred Lapierre
de la Cite de
St Henri

Après avoir lu les conclusions par ces procédés.
sur la décision du tiers arbitre la partie des refusés de
est exprimant ne voulant pas et refusant de se souler
il a été en cas on l'un ou l'autre des parties expropriées
est pour l'expropriation de la propriété partie du No 021101
celle de la propriété pour servir et valoir ce que de droit et
sur ce est l'avis de la majorité de la Commission et a signé
avec le successeur de la décision et la partie acceptant le juge
de la Cite de St Henri a, en conséquence par la partie
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision
financière a, en conséquence par les deux premiers et en décision

séance du 11 septembre 1839
Cite de St Henri
Extrait du Livre des délibérations du Conseil de la
Municipalité de St Henri

P23/E2,117

Province de Québec
Cité de St Henri

A Monsieur le Maire et MM les Echevins de
la Cité de St Henri.

Messieurs:-

Conformément aux instructions que nous avons
reçues de votre Honorable Conseil, nous avons procédé à l'ex-
pertise en évaluation de dommages causés à M. le Dr. Régis
Prud'homme par l'expropriation de la propriété de Dame Del-
phis Biel la dite propriété sise et située sur la rue St Jac-
ques entre fois Notre-Dame et portant le Numéro civique 1998
de la dite rue et avons l'honneur de faire rapport conjoint
comme suit:-

Valeur des Fixtures	\$250.00
Une année de loyer	250.00

Total	500.00

Cinq cents Dollars

Humblement soumis ce 13 Septembre 1895

Olivier Dien
Jean Ste. Cyr Evaluateurs

Mm. O Dien \$10.00
J Ste Cyr 10.00

No 6213

Rapport des Evaluateurs
Dion & Cyr in re des
mises des propriétés de
Rejoindes et
3 Sept. 1895 -

1 pre Cah 10.00
Dion 10.00

Jeon Bro. Cah
Officier Dion

Impression soumise le 13 septembre 1895

des
Dion

.....	Total	200.00
.....	une année de loyer	200.00
.....	Valleur des sixties	200.00

comme suit:-

de la dite rue et avons l'honneur de faire rapport conjoint
dans notre rapport-jours et portant le numéro quatre
dite dite la dite propriété dite et situés sur la rue de la
Parc, nous par l'approbation de la propriété de dans les
bâtiments en évaluation de quinquante et six (56) pages
relatives de notre rapport-jours dans notre rapport-jours et l'ap-
probation des propriétés de dans notre rapport-jours

Remarque:-

Je cite de ce rapport.
A Monsieur le Maire et sur son rapport de

1895 de ce rapport
présenté de ce rapport

13 Septembre 1895

Province de Québec

Cité de St-Henri

A une session de Comité Général
du Conseil de la Cité de St-Henri tenue
à St-Henri au lieu ordinaire des sessions
du dit Comité le jeudi le Vingt-neuf
de Septembre Mil huit cent quatre vingt
quinze conformément à la loi à laquelle
session sont présents Son Honneur le
Maire J.-F. Aquin & M. M. les Echevins
Eug. Guay, Aimé Taillefer, J. Senechal &
L. M. Senechal, formant un quorum sous
la présidence de Mr le Maire -

Il est ordonné et statué par réso-
lution du Comité Général comme suit:-

Proposé par M. L. M. Senechal secondé par
M. Aimé Taillefer qu'un montant de Cinquante
Dollars soit offert à Mr Ulric Lamoureux
en paiement de sa réclamation comme
arbitre dans l'affaire d'expropriation de Mr
J. S. Lemoine.

adopté à l'unanimité

Mr Ulric Lamoureux présent au Comité refuse
l'offre de cinquante piastres -

Le Conseil a accordé à Mr U. Lamoureux
le montant de Cinquante piastres sur règlement de
sa réclamation d'indemnité et le coût d'un canal
d'égout qui a été exproprié. Le montant a lui été
payé deux fois cinquante piastres pour l'arbitrage
et le coût du canal pour le nombre de pieds
au prix chargé

Remise de taxe municipale Générale Spéciale

$\frac{1}{2}$ est }
T.J.A.

deux été faite la congrégation dite "The
St. Mary Methodist Church" par le temps que
la maison appartenant à M. Wm. Ken por-
tant le No 35 de la rue Metcalfe est occupé
présentement par M. ~~Charles~~ Murtha de la
congrégation la présente résolution étant pour
la période de de 1891 @ 1895 inclusivement

M. Prudhomme est présent au Comité
concernant son expropriation.

$\frac{2}{2}$ tous }
T.J.A.

M. Rogis. Prudhomme accepte l'offre de Cinq
Cents piastres faite par le Conseil pour son
expropriation - pour dommages par les souffres par
le démenagement & coût de ses familles de l'ancien
locus M. R. Prudhomme occupant présentement
le propriété portant le No officiel
située sur la rue St Jacques chef de Notre Dame
M. R. Prudhomme a signé la présente comme
acceptant l'offre susdite. Et le dit M. Prudhomme
sera de lieu les papiers dans toute force
de cette date

Dr. M. Prudhomme.

M. le Dr. Malette est présent au Comité, l'offre
de \$ 2700⁰⁰ est faite pour l'expropriation de la propriété
de Dame Ouesine Koulubie veuve Victor Malette.

et la séance est levée

(L. Senecal
asst Greffier)

T.J.A.

No 6414
Comite General
13 Sep 1895

P23/E2,117

P23/E2,117



Montréal, 13 Sept. 18 95

Son Honneur le Maire.

St. Henri de Montréal.

Monsieur le Maire:-

Vous voudrez bien trouver sous ce pli une lettre de l'Honorable Premier Ministre de la Province, qui vous intéressera, j'en suis sûr, au sujet de la taxe sur les commerçants, &c., de St. Henri.

Bien à vous:

J. O. Villeneuve

J. O. Villeneuve

Lucas.

(Copie)

Cabinet du Premier Ministre,
Québec, 10 Sept. 1895.

J.O.Villeneuve, M.P.P.
Montréal.

Cher Monsieur:-

Vous m'avez écrit le 17 juin dernier pour me rappeler que des marchands de Ste. Cunégonde m'avaient adressé une dépêche demandant d'être mis sur le même pied que les citoyens de Montréal quant à la taxe sur les manufacturiers et les commerçants. Après avoir lu votre lettre je me suis rappelé que j'avais reçu cette requête, mais je ne pouvais la trouver. Dans un moment de distraction, je l'avais placée où elle ne devait pas être, et ce n'est que par hasard que je l'ai trouvée depuis. Au reste, la perte de ce document n'aurait pas nui à la cause, car j'avais pris note d'une demande semblable par des citoyens de St. Henri et peut-être de Ste Cunégonde.

J'étudie maintenant la législation des impôts et je serai bientôt en état de dire jusqu'à quel point je pourrai rencontrer les désirs de vos commettants.

Bien à vous:

(Sig.) L.O.Taillon.

No 6414a

J. Villeneuve &
L. Faillon
in re
taxes de commerce

13 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

No 6415

Joseph Curval
me se requit.
(Armoires)

14 Sept 1895

Montréal 14 Septembre 1895

M. Le Président des
Comité des Canaux et égouts
St-Henri.

Monsieur
La Requête de Joseph
Curval présentée le 14 Septembre
St-Henri.
Expose humblement à
votre Comité
Qu'il est propriétaire
et en possession d'un immeuble situé
sur la rue Deliville avec maison
et bâtiment portant le N° 34 St
Henri.
Qu'il a déjà souffert et souffre
des Armoires Considérables.

occasions par le canal en regard
de la Corporation qui est défectueux
et ne coûte pas sa case; pour les
raisons déjà alléguées dans une
lettre précédente transmise à votre
Comité.

Qu'il devient nécessaire de remédier
à ces inconvénients, la propriété des
requérant est inhabitable nonobstant
les travaux qu'il a fait lui-même
à cette propriété.

Qu'il notifie votre Comité d'assigner
à certains lieux un agent pour
assigner la Case de manière à ce
qu'il puisse servir pendant sa
propriété habitable, le mettait à
l'abri de tous dommages et lui
payant tous les Casus, attant

Qu'il a même payé pour la
construction desdits Canal par
la somme de trois six mille et

dont il ne peut s'assurer et ce
serait injuste que de l'exposer plus
longtemps à ces inconvénients:

Qu'il sera prêt en aucun temps à
comparaître devant votre Comité pour
démontrer des raisons et ce et à répondre
à ces fins M. le Président qui pourra
lui-même juger de sa position.

C'est pourquoi votre requérant
notifie votre Comité de faire tous
les travaux nécessaires à être en lui
payant les dommages Casus, ou
de lui payer immédiatement la
somme de deux mille \$ 200:00
pour dommages soufferts et à
souffrir. Pour les travaux qu'il
fera à sa propriété pour obtenir à
cet état de choses.

Une réponse s'il y a lieu
tout de suite
Joseph Courcy
n° 34 rue Desjardins St Honoré

P23/E2,117

Barnard & Barnard
Barristers, Solicitors &c.

Commissioners.

EDMUND BARNARD, Q.C., ARCH. BARNARD,
CHAS. A. BARNARD.

BELL TELEPHONE 1323.

Savings Bank Building. 100 ST JAMES STREET.

Montreal, Sept 14th 1895

Julien Beauchamp, Esq.,
Secy., Corporation -
St Henri, P.Q.

Dear Sir, I would like to know
what is the quantity of Steam power
used by the manufactures in your
municipality, and, also, the average
cost per horse power.

Will you be so kind as to furnish
me with the above information
at your earliest convenience
and oblige

Yours truly
Edw. Barnard.

No 6415a
Edmond Bernad
Demandeur
Dupe pourri mteux.
14 Sept 895

P23/E2,117

P23/E2,117

Bon pour 200 tickets de
lamiera ce 15 Sept. 1895
Aug. Lapare

P23/E2,117

Reçu des Creffin. Tronnie de la Cote -
de St-Henri cent tickets de barrières
A. L. St-Henri le 25 sept 1890.
Aug Laparé

P23/E2,117

St-Hermin 13 Sept 1895.

Recu au Greffier de la Cote de St-Hermin
Cent tickets de Carniers.

Auguste Laparé

Recu 100 Bullet ce 19 Sept 1895
" 100 " ce 23 " " A.L.

- Auguste Laparé

No 6416

Auguste Lapare
reçu tickets de
banieres

15 Sept 1845

P23/E2,117

P23/E2,117

St. Kœuri Sept. 15, 1898

Messieurs les Conseillers
St. Kœuri,

Messieurs,

Je desiré m'enten-
dre avec votre conseil
à propos de l'expres-
sion de ma propriété
sur St. Jacques sous le
plus court délai.

S. Leaujan
Par S.

P23/E2,117

No 6416a

D. Langman
desire s'entendre
de suite avec
le conseil municipal
expropriation

Sept 15/95

P23/E2,117

CHAMBRE }
ROOM } No 305

BATISSSE "NEW-YORK LIFE" BUILDING
11 PLACE D'ARMES.

BELL TELEPHONE
No 646

PERODEAU & de SALABERRY

Notaires, &c.

Notaries, &c.

N. PÉRODEAU, N. P.

C. DE SALABERRY, N. P.

Dépositaire du Notariat de feu
Depositary of the Notariat of the late
do do

J. H. JOBIN, N. P.
P. MATHIEU, N. P.
L. A. DesROSIERES, N. P.
P. LAMOTHE, N. P.

Montreal, 16 septembre 1895

Monsieur Jules Beauchamp

Greffier-Trésorier

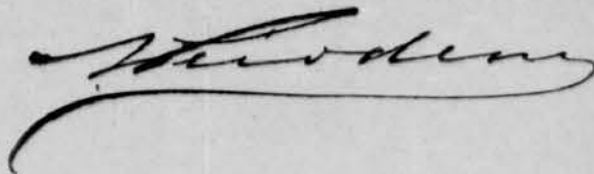
St. HENRI

Cher Monsieur,

Votre lettre du 11 courant me priant d'assister à une assemblée du Conseil de la Cité de St. Henri devant avoir lieu le même soir ne m'est parvenue que le lendemain, ce qui explique pourquoi je n'ai pu assister.

Comme je suis encore à la campagne d'où je ne reviendrai que vers la fin du mois, vous serait-il possible d'ajourner à la fin du mois ou au commencement de l'autre mon assistance à une assemblée du Conseil au sujet de l'expropriation de partie de ma propriété No. 1710?

Votre bien dévoué



SUPERFINE

RECORD

P23/E2,117

SUPERFINE
LINEN RECORD

No 6417
16 Sept/95
Lettre Perdeau
Re Expropriation

PERDEAU & de SILVABERRY

Notary Public for the Province of Quebec
Notaire Public pour la Province de Quebec

IN WITNESS WHEREOF I have hereunto set my hand and seal this 16th day of September 1895.

Perdeau

MS

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.

P23/E2,117

MONTREAL, 16 SEPTEMBRE 1895

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA
CITE DE ST. HENRI

MESSIEURS:-

LA Succession

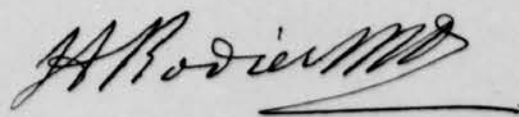
de l'Honorable Charles Séraphin Rodier en son vivant, Sénateur de la
Cité de Montréal, désirerait connaître si la Corporation de la Cité de
St. Henri a l'intention d'exproprier sa propriété située à l'encoi-
gnure des rues Saint Jacques et Gareau.

La Succession serait prête à procéder sans délai à
cette expropriation et ses représentants seront prêts à rencontrer
votre Conseil à tels jour et heure que vous voudrez bien fixer pour
s'arranger à l'amiable ou procéder à la nomination d'arbitres dans le
cas où il ne serait pas possible de s'entendre à fixer un montant à
l'amiable.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur



Représentant de la Succession

No. 62 Rue St. Martin,

Montréal.

no 6418
Succ. Rodier & Co
demandant si la
Cité est puto a
l'expropriation
16 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

Telephone Bell 2953.

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

E. Guerin, B.A., B.C.L.
J. A. C. Madore, B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flr).

Montreal, 17 Septembre 1895-

M. Jules Beauchamp Greffier
St. Henri.

Monsieur,

Vous venons de recevoir sans la cause
de Trudel vs. St. Henri & Davidson. Mis en cause
le petit mémoire ci. inclus. Comme cette
cause a été réglée hors de cour et que nous
ne connaissons pas les conditions de l'arran-
gement entre les parties quant au frais,
nous vous communiquons ce mémoire
en vous priant de vouloir bien le régler
conformément à l'entente qui a eu
lieu.

Vos dévoués Serviteurs
Madores Guerin.

P23/E2,117

Telephone Bell 2953.

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

E. Guerin, B.A., B.C.L.
J. A. C. Madore, B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 17 Septembre 1895

Mr. Jules Beauchamp Greffier
St. Henri.

Monsieur,

Vous venons de recevoir sans la cause
de Trudel vs. St. Henri & Davidson. Mis en cause
le petit mémoire et inclus. Comme cette
cause a été réglée hors de cour et que nous
ne connaissons pas les conditions de l'arran-
gement entre les parties quant au frais,
nous vous communiquons ce mémoire
en vous priant de vouloir bien le régler
conformément à l'entente qui a eu
lieu.

Vos dévoués Serviteurs
Madores Guerin.

P23/E2,117

No 6418a

Madame in
re cause
Judet + Danden
Cite de Meunier
17 Sep 95

P23/E2,117

St. Louis, Montréal
17 Sept 1856

Monsieur le Maire

Monsieur

Je suis heureux de vous
renouveler la mémoire, mais d'af-
faires étant généralement de 10.00 -
cinq piastres j'espère que ce sera
pas plus de 10 années le Maire d'âge
mais si jamais excipi plus -
je compte sur votre franchise et
plume pour m'obtenir cela
Je suis votre très oblige

Père

Joe. Hubert

Com. Mon. d'Armat &
St. Louis

P23/E2,117



**CE DERNIER DOCUMENT
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ
POUR EN ACCROITRE
LE CONTRASTE**

St. Louis, Montréal
17 Sept 1856

Monsieur le Maire

Monsieur

Je suis heureux de vous
remettre la somme, mais d'af-
faires étant généralement de 500 --
cinq cents j'espère que je ne serai
pas plus de 500 -- le Maire d'af-
mais n'a jamais exigé plus --
je compte sur votre grande in-
fluence pour m'obtenir cela

Je suis votre très oblige
Père

Jos. Hubert

Com. René O'Connell &

St. Louis

P23/E2,117

no 6419

17 Sept/95

Lettre de Dubois
demandant
réduction taxe
d'affaire

P23/E2,117

VIVARTTAS SYSTEM ODORLESS REFUSE DESTROYER,

~~127 AND 129 WATER STREET,~~

SEE DIAGRAMS ON OTHER SIDE

Scranton Pa Sept. 18. 1895
~~New York.~~

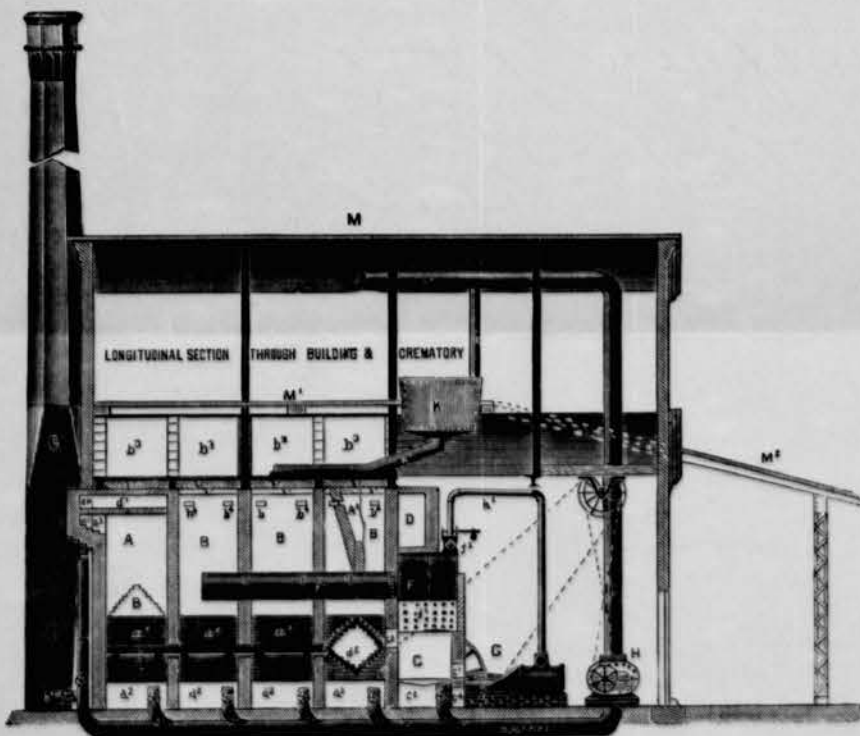
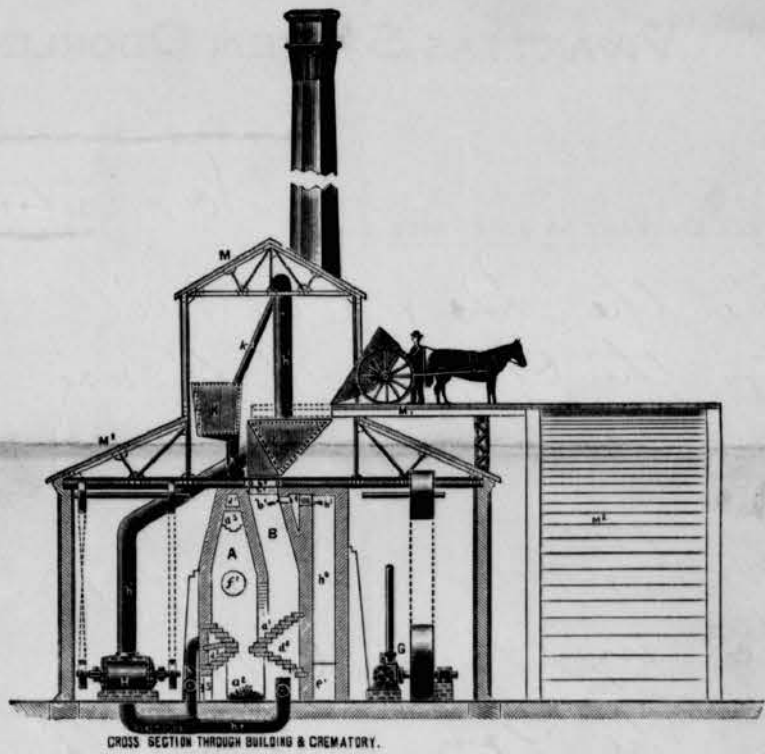
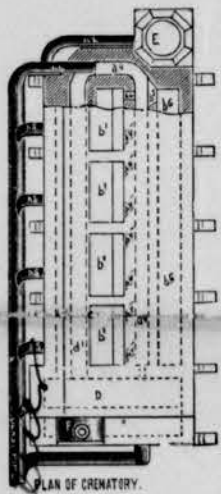
To the Hon Council
of the City of St Henri.

As per your request. through
Mr Gower. I inform you that I will
be in your City on Monday Sept 23rd
& hope you will call a meeting for that
Evening. with a view of arranging matters
so that we can proceed with our contract
in constructing the garbage Incinerator.
Hoping to meet the full board.

Respectfully yours
F. A. Bissell

P23/E2,117

*No 6480
Lecoe 18 Sept 95
J.G. Smith
Rebrun*



DESCRIPTION.

- A Combustion Chamber
- a1 Burning Hearth.
- a2 Ash Pit.
- a3 Opening from Combustion Chamber to Smoke Flue.
- a4 Smoke Flue.
- a5 Ash Pit Doors.
- B Dry Cells.
- b1 Openings of Dry Cells.
- b2 Covers of Openings.
- b3 Chutes to Dry Cells
- b4 Openings from Cells to Smoke Flue.
- b5 Opening from Smoke Flue to Down Take.
- b6 Down Take or Second Combustion Chamber.
- C Coal Fire Furnace.
- c1 Furnace Door.
- c2 Coal Fire Ash Pit.
- c3 Opening from Coal Fire to First Cell.
- c4 Coal Fire Ash Pit Door.
- D Hot Air Chamber.
- d1 Passage for Hot Air to Smoke Flue.
- d2 Passages for Hot Air to Combustion Chamber and Dry Cells.
- E Chimney.
- e1 Opening from Down Take to Chimney.
- F Boiler.
- f1 Extension Tube of Boiler.
- f2 Water Legs of Boiler.
- f3 Safety Valve.
- G Engine.
- H Blower.
- h1 Supply Pipe to Blower taking Foul air, Gases and Smoke from Building.
- h2 Steam Pipe to Engine.
- h3 Blast Pipe from Blower to Coal Fire Furnace.
- h4 " " " " " Hot Air Chamber.
- h5 " " " " " Combustion Chamber A.
- h6 " " " " " Smoke Flue.
- h7 " " " " " Chimney.
- K Night Soil Tank.
- k1 Feed from Tank to Dry Cells
- k2 Vent Pipe from Tank to Supply Pipe of Blower.
- M Building.
- m1 Dump Platform.
- m2 Inclining approach to Dump Platform.

P23/E2,117

Telephone Bell 2953

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

E. Guerin, B.A., B.C.L.

J. A. C. Madore, B.C.L.

P. B. Lavolette, B.C.L.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flr).

Montreal, 18 Septembre 1895-

Jules Beauchamp Cer.
Greffier
St. Henri.

Monsieur,

La cause de la Cité de St. Henri contre Adolphe Pagnette pour taxes municipales et Champeau contre la Cité de St. Henri pour Sommes sont fixées toutes deux pour le 26 Sept. courant.

Veuillez nous faire passer les noms de vos témoins immédiatement et vous obligerez vos dévoués serviteurs

Madore & Guerin.

P23/E2,117

No 64202

Jab Madoc
in re cause
Adolphe Paquette.

18 Sept 1895

P23/E2,117

W. E. GOWER, M.C.S.C.E.,
MANAGER.

GOWER & CO.,
ENGINEERS, CONTRACTORS AND MERCHANTS,
MUNICIPAL WATER WORKS AND GAS WORKS SUPPLIES.
429 BOARD OF TRADE BUILDING.

Montreal, Sept 18th 1895

TEL. 1397.

HYDRANTS,
VALVES
VALVE BOXES
RECORDING GAUGES
LATHES and TOOLS
HIGH AND LOW
PRESSURE ENGINES
STEAM ROAD ROLLERS
STONE and ORE BREAKERS
GARBAGE INCINERATORS
DISINTEGRATORS
And CRUSHERS
ASPHALT ROADWAYS
SIDEWALKS
FLOORS FOR PUBLIC BUILD-
INGS and WAREHOUSES
GREEN'S ECONOMIZERS
ASPHALT ROOFS
— and CELLARS
GIRDERS
IRON and STEEL JOISTS
WATER TOWERS
CAST IRON PIPES, ETC.
GAS WORKS and WATER
WORKS SUPPLIES.

Messieurs the Mayor & Council
of the City of St. Lewis

Gentlemen

In accordance with your request
to me personally at your last meeting
I beg to submit to you the following
propositions for laying side walks in
your City

For Rock Made Asphalt 1" thick
or 4" Concrete the price to be 2.35
(Two dollars & thirty five cents per yard
super)

For Concrete side walk of 4" concrete
base & 1" top surface equal
in quality to any laid in the
City of Montreal the price to
be 2.10 per yard super

For an imitation asphalt
side walk composed of Trinidad
asphalt, coal tar & ashes on
a 3" foundation the price will
be 1.60 per yard super.
Each of these will bear a 5 year

W. E. GOWER, M.C.S.C.E.,
MANAGER.

2

GOWER & CO.,
ENGINEERS, CONTRACTORS AND MERCHANTS,
MUNICIPAL WATER WORKS AND GAS WORKS SUPPLIES.
429 BOARD OF TRADE BUILDING.

TEL. 1387.

- HYDRANTS,
- VALVES
- VALVE BOXES
- RECORDING GAUGES
- LATHES and TOOLS
- HIGH AND LOW
- PRESSURE ENGINES
- STEAM ROAD ROLLERS
- STONE and ORE BREAKERS
- GARBAGE INCINERATORS
- DISINTEGRATORS
- And CRUSHERS
- ASPHALT ROADWAYS
- SIDEWALKS
- FLOORS FOR PUBLIC BUILDINGS and WAREHOUSES
- GREEN'S ECONOMIZERS
- ASPHALT ROOFS
- and CELLARS
- GIRDERS
- IRON and STEEL JOISTS
- WATER TOWERS
- CAST IRON PIPES, ETC.
- GAS WORKS and WATER WORKS SUPPLIES.

Montreal, 189

guarantee and we are willing to deposit 10 per cent of your City bonds for the fulfillment of the Contract

We are willing to complete Notre Dame street this year from Atwater avenue to the Grand June Bridge in any one of the above materials and wait for the payment till next year provided you gave notes or if your Council preferred we would be glad to lay pay 50 to 100 yards of each kind as samples at the prices named. We would suggest that the side walk round the Church should be laid in Concrete or asphalt and that the sidewalk from the bridge from the Railway to the City Hall should be laid in immediate

P23/E2,117

W. E. GOWER, M.C.S.C.E.,
MANAGER.

2

GOWER & CO.,
ENGINEERS, CONTRACTORS AND MERCHANTS.
MUNICIPAL WATER WORKS AND GAS WORKS SUPPLIES.
429 BOARD OF TRADE BUILDING.

TEL. 1387.

HYDRANTS,
VALVES
VALVE BOXES
RECORDING GAUGES
LATHES and TOOLS
HIGH AND LOW
PRESSURE ENGINES
STEAM ROAD ROLLERS
STONE and ORE BREAKERS
GARBAGE INCINERATORS
DISINTEGRATORS
And CRUSHERS
ASPHALT ROADWAYS
SIDEWALKS
FLOORS FOR PUBLIC BUILD-
INGS and WAREHOUSES
GREEN'S ECONOMIZERS
ASPHALT ROOFS
- and CELLARS
GIRDERS
IRON and STEEL JOISTS
WATER TOWERS
CAST IRON PIPES, ETC.
GAS WORKS and WATER
WORKS SUPPLIES.

Montreal, 189

guarantee and we are willing
to deposit 10 per cent of your
City bonds for the fulfillment
of the Contract
We are willing to complete
Notre Dame street this
year from Atwater avenue
to the Grand Trunk Bridge
in any one of the above
materials and wait for
the payment till next year
provided you gave notes
or if your Council preferred
we would be glad to lay
pay 50 to 100 yards of
each kind as samples
at the prices named. We
would suggest that the
side walk round the
Church should be laid
in Concrete or asphalt and
that the sidewalk from
the bridge from the Railway
to the City Hall should
be laid in immediate

P23/E2,117

W. E. GOWER, M.C.S.C.E.,
MANAGER.

GOWER & CO.,

ENGINEERS, CONTRACTORS AND MERCHANTS.

MUNICIPAL WATER WORKS AND GAS WORKS SUPPLIES.

429 BOARD OF TRADE BUILDING.

Montreal, 189

TEL. 1387.

HYDRANTS,
VALVES
VALVE BOXES
RECORDING GAUGES
LATHES and TOOLS
HIGH AND LOW
PRESSURE ENGINES
STEAM ROAD ROLLERS
STONE and ORE BREAKERS
GARBAGE INCINERATORS
DISINTEGRATORS
And CRUSHERS
ASPHALT ROADWAYS
SIDEWALKS
FLOORS FOR PUBLIC BUILD-
INGS and WAREHOUSES
GREEN'S ECONOMIZERS
ASPHALT ROOFS
— and CELLARS
GIRDERS
IRON and STEEL JOISTS
WATER TOWERS
CAST IRON PIPES, ETC.
GAS WORKS and WATER
WORKS SUPPLIES.

asphalt and that the
sidewalk in front of the
post office be laid in
Concrete and a small
piece in each ward
be laid so as to allow
your honorable Comd
to be quite acquainted
by next year with the
various sorts of asphalt
we have laid the sidewalk
in front of the Morgan
Block Montreal, Casley's
Block, The Bell Telephone
Comp. Montreal, The Green
Block Montreal, other places
trusting you will favor
your order to proceed
yours truly
Gower & Co.

MUNICIPAL WATER WORKS AND GAS WORKS SUPPLIES

COLLIER & CO.

No 6421

Gouverneur
re proposition
pour poser les
travées asphaltées

18 Sept 1895

Monsieur le Maire
J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint le devis pour la pose
des travées asphaltées sur
les trottoirs de la rue
Saint-Jacques, de la rue
Saint-Nicolas et de la rue
Saint-Thomas, d'une longueur
de 100 mètres environ.

Le devis est dressé en vertu
de votre arrêté en date du
10 courant. Les matériaux
seront fournis par la
Municipalité. Les ouvriers
seront payés par la
Municipalité.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Maire,
l'assurance de ma haute
et dévouée considération.

P23/E2,117

18 Sept. 1895

Province de Québec a une session de Comité Général
 Cité de Ste-Hélène du Conseil de la Cité de Ste-Hélène
 tenue à Ste-Hélène au lieu ordinaire des
 sessions du dit Comité, Mercredi le
 dix huitième jour de Septembre mil huit
 cent quatre vingt quinze conformément
 à la loi, à laquelle session sont présents
 Son Honneur le Maire, J. J. Aquin & M. M.
 les Echevins - Amis Jullifer, W. Labèche,
 Jos. Senecal & L. M. Senecal formant
 un quorum sous la présidence de M. le
 Maire -

A. G. Bernard
 A. Delorme }
 J. J. Aquin }
 J. A. }

Il est ordonné et statué par résolutions
 du Comité Général comme suit. -

Proposé par M. L. M. Senecal secondé par M.
 A. Delorme que la licence de Colporteur
 de J. M. Poirier soit portée au Role
 de 1895 @ 1896 au prorata du temps qu'il
 aura exercé son commerce dans Ste-Hélène p. a. d.
 8 mois -

Proposé en amendement par M. Amis
 Jullifer secondé par M. W. Labèche que
 le montant de vingt cinq piastres soit chargé
 à M. Poirier comme Colporteur de J. M.
 Poirier. Amendement - Amis Jullifer, W. Labèche
 Contre - Jos. Senecal, A. Delorme & L. M. Senecal
 Sans la motion - A. Delorme & L. M. Senecal
 Contre - Amis Jullifer, Jos. Senecal &
 W. Labèche - aucun résultat du
 vote -

M. le Dr. A. A. Bernard est autorisé à donner
 ordre à l'inspecteur sanitaire de faire des visites
 minutieuses aux abattoirs et faire rapport au
 Conseil - et que M. le Méd. Officier de Santé
 soit autorisé de poursuivre la compagnie des
 abattoirs pour chaque infraction aux lois
 de la Santé.

Résolu et adopté à l'unanimité que M.
 J. A. C. Madore soit autorisé à résister à
 l'action du Gouvernement Provincial sur
 sa réclamation de \$100,000 pour amendes collatés
 par différents cours

M. J. A. C. Madore est autorisé à écrire à
 la Compagnie des Checs urbains de donner
 la service sur la nouvelle rue Notre Dame
 et donner ailleurs le même service qu'à
 Montréal quand aux intervalles entre chaque
 chec. circulant

Résolu et adopté à l'unanimité que
 M. J. P. Courval soit notifié de remettre le
 Conseil concernant la question de dommages
 par lui soufferts par la défectuosité du Canal
 de Saint-Mercredi le 24 courant

Taxe d'affaire de J. P. Dubois @ officin @ \$ 7⁵⁰
 Taxe d'affaire de Dem. Lessin Larher & Tabac @ \$ 5⁰⁰

Le rapport de M. J. E. Vanier sur le port de passage

en bloc de séries et réparations pour deux
à l'asphalte seigneur à la somme de \$1966.95
le Greffier Tesoures est autorisé à payer ce
montant aux entrepreneurs Desormeaux &
Chalette.

La Question des auditeurs est de nouveau
présentée. La résolution approuvée \$200⁰⁰ est
maintenue et leur réclamation de \$300⁰⁰ est
renvoyée.

M. M. a Delorme & A. C. Bernard
dissidents

(J. A. Sévical
Asst Greffier)

J. J. Aquin

Maire

P23/E2,117

No 6422

Comte Lemire

18 Sept 1895

20 Sept/95

Province de Québec }
 Cité de St-Henri }

A une session de Comité Général
 du Conseil de la Cité de St-Henri tenue
 à St-Henri au lieu ordinaire des sessions
 du dit Conseil, Vendredi le dixième jour
 de Septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq,
 conformément à la loi à laquelle session
 sont présents son Honneur le Maire J. Agius
 & M.M. le Echein, A. Leduc, Guy Guaf. W. Labadie
 A. G. Bernad

tenant un
 quorum sous la présidence de M. le Maire -
 Il est donné et statué par résolution
 du Comité Général comme suit. -

Mr J. Corral est présent au Comité in
 re réclamation de dommages par le canal d'égout
~~L. Duquette~~ les comptes ci-dessous, sont approuvés
 savoir. L. Duquette \$15.45 29.25 Chs Fortier \$36.40
 55.93 Guouard Foster & Martin \$28.00
 Beaudin & Cardinal \$567.25 L. J. D. Papiereau \$542.00
 Montreal Electric Co. \$840 & Beaudoin \$350 Alleur
 Deschamps \$300 Granger & Frères \$32.10 Co. B. Plaud \$440
 Libeau & Frères \$975 Chs Depreux \$95 Chs Depreux \$17.00
 \$26.04 A. G. A. Besoyette \$30.20 Montreal Herald \$4.00
 Cie d'imprimerie Richer \$20. La Presse \$9.00 La Patrie \$4.00
 La Minerve \$5.00 C. M. Bernier \$33.00 La Vermette
 \$3.00 W. G. Lamare \$25.43 Commission d'Ecob \$90.00
 John Dargall \$4.20 M. Hennichow \$58.83 La Minerve
 Le monde \$4.00 Apollinaire Gachambault \$32.00 10.20
 Gazette Printing Co. \$4.00 Ch. Fortier \$36.42 & 55.93 41.00
 W. Lamb \$4.00 F. H. Gougeon \$87.38 Tannan & Codere
 \$675.85 & 91.00 -

M. l'Echein W. Labrieche dissident sur l'approulation

P23/E2,117

des comptes des avocats dans la cause de —
Normandin les Blais
et la cause est luee
3 mots rayés sub

(M. Serrecal)
asst Greffier

J. Aguin
Maire

N^o 6423.
assemblée Comité
Général.
20 Sept 1896

P23/E2,117

P23/E2,117

Corporation de la Ville de Lachine

BUREAU DU CONSEIL DE VILLE

Lachine, P. Q., 23 Sept. 1895

Jules Beauchamp. Cr.
Geoffroy Trépanier
Cité de St. Henri

Monsieur

Veuillez accepter mes
remerciements ainsi que ceux
de notre Comité de Finances
pour la copie de votre règle-
ment pour taxes d'affaires
que vous avez eu l'obligeance
de nous transmettre le
19 courant.

Je demeure votre
tout dévoué

H. Robert
Sec. Trépanier

P23/E2,117

No 6423a.

Lachin
accusant / acceptans
d'une copie de
reglement des
affaires

23 Sept 1895

P23/E2,117

SE CHARGE

DES

Travaux d'Ingénieur

— POUR —

Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,

• FORCE MOTRICE, A VAPEUR, •
Hydraulique et Electrique.

Expertises, Arbitrages, Expropriations.

BREVETS D'INVENTION

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES
ET PARTICULIERES

J. EMILE VANIER,

Ingénieur-Civil et Architecte

Arpenteur-Prvincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique

Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens

Membre de la Société d'Hygiène de la Province de Québec

Membre de la Société d'Hygiène de Paris

Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau : 107, St-Jacques,

Montréal, 23 Septembre 1898

Jules Beauchamp, Cor.
Greffier de la Cité
St-Henri.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la demande
de M. M. Madore et Guérin, Avocats, j'ai transmis
aujourd'hui à ces Messieurs mon rapport relatif
à la réclamation Petit, coin des rues St-Jean et Bani.

Vote très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier,

par H. D.

No 6424
Dapin J.E.
informant qu'il a
passé son rapport
(affaire Létit) à
Madou & C.

23 Sept 1895

P23/E2,117

Sept. 25/95

Province de Québec } a une session de Comité Général
 Cité de St-Henri } du Conseil de la Cité de St-Henri
 tenue à St-Henri au lieu ordinaire des
 sessions du dit Comité Mercredi le vingt
 cinquième jour de Septembre mil huit
 cent quatre vingt quinze conformément à la
 loi à laquelle session sont présents au
 honneur des Messrs L. M. Seruval & M. M.
 les Echevins W. La Roche, Cyr Guay, Aimé
 Taillefer & Jo. Seruval formant un quorum
 sous la présidence de M. le Maire -

Il est ordonné, et statué par résolution
 du Comité Général comme suit. -

Proposé par M. l'Echevin Cyr Guay, secondé
 par M. Jo. Seruval que la question de M.
 G. W. Smith se incinérateur soit renvoyée défini-
 tivement attendu que la Cité de St-Henri n'avait
 pas le droit par son Conseil de faire construire un
 incinérateur en vertu d'un jugement de la
 Cour Supérieure dans la Cause de Jo. Jacob vs
 la Cité de St-Henri. en conséquence le Conseil
 ne peut nullement ordonner la condamnation des
 Messrs de payer aucun montant de dan-
 nages passés ou toutes autres dommages pouvant
 résulter du content de l'incinérateur.

adopté à l'unanimité

Résolu et adopté à l'unanimité qu'un
 montant de Deux cents Dollars soit payé
 à M. Jo. Corval pour dommages par lui
 souffert à sa propriété portant le No. 156

de 1705 et portant le No Cinque 267 de la rue
 Delmeille la dite somme dans tous les annu-
 mages passés et qui pourraient résulter par cette
 cause. M^{rs} J^o Bonnal a signé comme acceptant

Le Bonnal

Les Comptes ci-après sont présentés au Greffier
 des Revenus ~~et~~ est autoturé à payer les montants
 et mentionnés Desormeaux Cheyette \$ 150⁰⁰
 Lemire de plume - C. Chevalier \$ 12⁴⁵
 J. E. Janvier \$ 98³⁵ J. N. Haisy \$ 92²⁵ W B Lamb
 \$ 45 \$ 0.45 J. N. Ward \$ 383⁷⁴ \$ 1221 Myrcan
 Lelouin \$ 45⁰⁰ \$ 56²⁵ C. J. J. \$ 80⁰⁰ C. J. J. \$ 84⁸⁵
 \$ 13⁰⁰ J. J. Decaire \$ 251⁸⁰ J. A. Gargem \$ 84⁸⁵
 Annette Dapmeau \$ 1⁰⁰.

et la somme est lue

(Contresigné
 L. S. Sicaud
 ass. Greffier)

L. S. Sicaud

Pro Maire

No 6425
Comité Général
Sept 25/96

P23/E2,117

P23/E2,117

Montreal Sept 24th 1895

Dear Sir,

I beg to return to you the accompanying accounts for taxes on lots 890 \$5.80 and 889 \$6.70 both forming part of the Parish of Montreal in your municipality.

These two lots have been sold to you for the opening of St. Jean Street, less a small proportion which still remains to the State. Please establish the amount due to you and send me the corrected account when I shall be happy to pay all the State dues to the City of St. Jean. The sale to the municipality dated 22 April last.

Yours truly

Mr. Nolan, de Lisle

for the State. St. Jean

Julius Beauchamp Esq.
Secretary of the Municipality
St. Jean

P23/E2,117

No 64250

M^r D. Delisle
retourneant des
accusés.

24 Sep 1875

P23/E2,117

J. EMILE VANIER .

Ingénieur . Civil

ET

Arpenteur . Provincial

BUREAUX :

107, RUE ST-JACQUES.

*Copie transmise à
Monsieur le Greffier de la Cité de St-Henri
pour information.*

Montreal, 26 Septembre 1895.

O. Simard, Cor.

Arpenteur Géomètre prov.

St-Henri.

Monsieur,

Me conformant à la demande que vous m'avez faite par téléphone, cet après-midi, je vous retourne annexés à la présente :

- 1^o Un plan sur toile représentant la propriété des héritiers M^c Donald, fait par vous et daté du 26 Décembre 1894.
- 2^o Un plan - élargissement de la rue Ste Marguerite. 22 Sept 94.
- 3^o Un " " " " " " " " 17 Juin 94
- 4^o Un titre de vente de terrain du Sheriff à James Hodges daté Oct. 1860 qui était annexé à votre lettre du 25 courant.

Veuillez remarquer que les dimensions indiquées dans ce titre ne visant qu'une partie tout à fait indéterminée du terrain, ne peuvent me servir pour faire rapport à la Corporation sur le bien fondé de la réclamation de Mad^e M^c Donald. La propriété provient de 3 origines distinctes; il m'est indispensable de prendre connaissance des 2 autres titres pour pouvoir rétablir les lignes originaires et préparer le rapport précité.

En attendant je demeure
Votr^e bien dévoué,
(signé) J. Emile Vanier.

No 6426

J^e Vanier in re,
emmi de plans

26 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

St. Henri 25 Sept 1895

Messieurs les Conseillers
St. Henri

Messieurs

Je desiré prendre
arrangement avec votre conseil
à propos de l'expropria-
tion de ma propriété
rue St. Jacques. le plus
tot possible

Jos. X Gaurre
marque

P23/E2,117

No 6426a

Jos Goume
desire s'entendre
avec le Conseil
desuite sur ce
exp. propositions

25 Sept 95

P23/E2,117

DÉLAVÉ

Protestant School Trustees of St. Henri.

OFFICE OF THE SECRETARY-TREASURER,

23 Park Terrace
St. Henri, 28th Sept. 1895

To His Worship the Mayor
of St. Henri

Dear Sir

I am instructed by the Chairman of the Board of Trustees to inform you that we are very much annoyed by a gang of youths and others who congregate almost every afternoon after school hours to play Ball &c. &c. in the immediate vicinity of our School House. That we have frequently had windows broken and that during the past week we have again had two large panes of glass deliberately broken, and we would ask if you would kindly give us protection by ordering one of the ~~police~~ to occasionally walk round by the School House at these hours and stop any improper conduct which may be going on.

Your kind attention will oblige

Yours very truly

Ally Murray
Secretary

No 6427

M^r Murray se plaint
que des enfants s'amuse
à casser des vitres à
l'école anglaise

28 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

du pied.

Après entente et délibérations entre le conseil de
St Henri et *Rev. M. Lucasse* l'offre de *Quarante centins*
est accepté par *Rev. M. Lucasse* pour l'expropria-
tion de sa propriété portant le No Officiel *1673*
suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement
de la rue *S. Jacques* La dite somme de *Quarante centins*
étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite
expropriation et le dit *Rev. M. Lucasse* conservant
les batisses érigées sur le dit terrain mais devra
livrer la partie expropriée aussitot que requis
pour le passage de la dite rue et devra rebatis immé-
diatement suivant les réglemens des batisses de St
Henri pour la dite rue Et le dit *Rev. M. Lucasse*
a signé la présente comme acceptant.

Rev. M. Lucasse
de Ste. Elisabeth
26 Sept. 1894

P23/E2,117

du pied.

Après entente et délibérations entre le conseil de
St Henri et *Rev. M. Lacasse* l'offre de *Quarante centins*
est accepté par *Rev. M. Lacasse* pour l'expropria-
tion de sa propriété portant le No Officiel *1673*
suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement
de la rue *St. Jacques* La dite somme de *Quarante centins*
étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite
expropriation et le dit *Rev. M. Lacasse* conservant
~~les batisses érigées sur le dit terrain mais devra~~
livrer la partie expropriée aussitot que requis
pour le passage de la dite rue ~~et devra rebatis immé-~~
~~diatement suivant les règlements des batisses de St.~~
~~Henri pour la dite rue.~~ Et le dit *Rev. M. Lacasse*
a signé la présente comme acceptant.

Obey. Lacasse *Procuré -*
de St. Elisabeth -
25 Sept. 1894 - -

P23/E2,117

du pied.

Après entente et délibérations entre le conseil de
St Henri et *Rev. M. Lucase* l'offre de *Quarante centins*
est accepté par *Rev. M. Lucase* pour l'expropria-
tion de sa propriété portant le No Officiel *1673*
suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement
de la rue *St Jacques* La dite somme de *Quarante centins*
étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite
expropriation et le dit *Rev. M. Lucase* conservant
~~les batisses érigées sur le dit terrain mais~~ devra
livrer la partie expropriée aussitot que requis
pour le passage de la dite rue ~~et devra rebatis immé-~~
~~diatement suivant les règlements des batisses de St~~
~~Henri pour la dite rue~~ Et le dit *Rev. M. Lucase*
a signé la présente comme acceptant.

Oby. Lucase *Pro Curé -*
de St. Elisabeth -
25 Sept. 1894 - -

N^o 6427a

Revd Aug Lacasse
sentente et proposition
26 Sept 1894

P23/E2,117

Messieurs le Maire et à Messieurs
les Échevins de la ville de St-Henri de
Montréal.

Nous soussignés, propriétaires
de la ville de St-Henri, comme tels possi-
dent des immeubles sur l'avenue Main
en la dite ville de St-Henri, prions instam-
ment le conseil de ville de faire droit à la
requête suivante :

Que la dite avenue Main est
bordée sur les deux côtés de propriétés rap-
portant un large montant de taxes à la ville
et pendant sur toute sa longueur il n'y
a qu'une seule lampe électrique pour
éclairer la dite rue laquelle est insuffi-
sante étant placée à l'enseigne de la
rue St-Jacques & le haut de la dite
rue est plongé dans l'obscurité, l'autre
lampe placée sur la rue St-Antoine
n'étant pas visible & d'aucune utilité
en tant que l'avenue Main est concer-
née.

Qu'une lumière soit placée
sur l'avenue Main, au coin de
la petite ruelle près de la rue St-
Cyprien, ou à mi-chemin entre
les rues St-Jacques & St-Antoine et
vos requêtes ne cessent de prier.

St-Henri 30 Septembre 1931

P. Levesque
L. Charbonneau
Nap. Hantens
Siméon Brais
Charles de l'Éclair
Pascal Leclerc
Joseph Robert

P23/E2,117

Propriété Guilleton
A. H. Deparis

Alfred Gauteau
Suzanne Barrette

No 6428

Requete du Quartier

Walker, in re
proc de l'ingénieur

30 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.
LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 30 Septembre 1895.

A
Monsieur le Maire

Messieurs les échevins de la Cité St. Henri.

Messieurs:

Il y a quelques temps nous vous adressions la réclamation de notre client, Mr. Benoit, contre la Cité St. Henri. Après quelques semaines nous vous prions dans une autre lettre de bien vouloir nous faire connaître votre intention à propos de cette réclamation. Nous avons encore rien reçu. Nous espérons que la présente lettre ne restera pas sans réponse, vu que nous ne voudrions pas procéder contre la Cité avant de savoir si cette dernière est prête ou nous à régler à l'amiable.

Nous avons l'honneur d'être

Messieurs

Vos dévoués serviteurs:

Primeau & Coderre

avocats.

No 6429

Princau Hadew
in re reclamatum
Renov.

30 Sept 1895

P23/E2,117

P23/E2,117

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.
LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 30 Septembre 1895.

A
Monsieur le Maire
+
Messieurs les Echevins de la Cité de St. Henri.

Messieurs: Monsieur Louis Ducharme, marchand de chaussures de la Cité de St. Henri et propriétaire des maisons portant les Nos. 2052 + 2056 de la rue St. Jacques, dans la dite Cité nous prie de vous écrire à propos de l'expropriation des propriétés susdites. Il se déclare prêt à procéder et à recevoir vos offres le plus tôt qu'il vous sera possible.

Nous avons l'honneur d'être,
Messieurs,

Vos dévoués serviteurs:

Primeau & Coderre
avocats. —

No 6430

Priveau Hadem
declarent que Mr
Louis Ducharme est
pret a etre exproprié

30 Sep 1895

P23/E2,117